

Politique des Achats Responsables 2025

Titre	Politique des Achats Responsables 2025		
Diffusion	Publique		
Langue	Français		
Propriétaire	F. Lecan		
Rédigé par	C. Adam	Date : 24/10/2024	
Validé par	J. Benhamou	Date : 28/10/2025	
Etat	Validé		
Nom du fichier	JEMS_Politique Achats Responsables 2025		

Révisions :

Date	Modification	Auteur	Etat	Version
24/10/2024	Création du document	C. Adam F. Lecan	Initial	0.1
28/10/2024	Mise à jour du document	J. Benhamou	Validé	1.0

Table des matières

1. Gestion du document.....	3
2. Introduction.....	4
3. Principes.....	4
4. Gouvernance des Achats Responsables.....	5
5. Evaluation des risques fournisseurs.....	5
6. Critères de sélection et contractualisation.....	6
7. Suivi, indicateurs et amélioration continue.....	6
8. Accompagnement et formation.....	7
9. Engagement des fournisseurs.....	7
10. Éthique, conformité et lutte contre la corruption.....	7
11. Communication et transparence.....	8
12. Perspectives.....	8
13. Annexes.....	9
Questionnaire d’Auto-Evaluation Fournisseur- Groupe JEMS.....	10
Cartographie des risques RSE Fournisseur – Groupe JEMS.....	12

1. Gestion du document

Abréviations et acronymes

Type	Description
/	/

Document de Référence

Ci-dessous les documents liés à ce document :

Intitulé	Diffusion	Propriétaire
/	/	/

Les documents portant la mention « Confidentiel » sont consultables auprès de leur propriétaire.

2. Introduction

Dans le cadre de sa stratégie RSE, JEMS réaffirme son engagement à intégrer la responsabilité sociétale, environnementale et éthique au cœur de sa chaîne d'approvisionnement. La Politique d'Achats Responsables constitue un levier stratégique essentiel pour maîtriser les impacts directs et indirects de nos activités, favoriser l'émergence de partenariats durables et renforcer la conformité aux exigences internationales, notamment celles du Pacte Mondial des Nations Unies et du référentiel EcoVadis.

Ce document a pour objectif d'établir un cadre clair, structuré et opérationnel qui régit l'ensemble des pratiques d'achats du Groupe. Il s'applique à tous les collaborateurs impliqués dans les processus d'achats ainsi qu'à nos fournisseurs et partenaires majeurs, en France et à l'international.

3. Principes

GRI : 2-22, 2-23, 3-3, 308, 414

Dans une démarche volontaire et alignée avec les meilleures pratiques internationales, JEMS inscrit sa politique d'achats responsables dans un cadre rigoureux fondé sur des engagements éthiques, sociétaux et environnementaux.

Depuis 2013, JEMS est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et adhère sans réserve à ses dix principes universels relatifs aux droits humains, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Cette adhésion se traduit par une intégration effective de ces principes dans notre stratégie d'achats, nos processus opérationnels et nos relations fournisseurs.

Notre politique est également en pleine cohérence avec les Objectifs de Développement Durable suivants :

- ODD 8 : promotion du travail décent et de la croissance inclusive dans la chaîne d'approvisionnement ;
- ODD 12 : mise en œuvre de modèles d'achats responsables et circulaires ;
- ODD 13 : réduction de l'empreinte carbone en partenariat avec nos fournisseurs ;
- ODD 16 : renforcement de la transparence, de la traçabilité et de l'intégrité des pratiques commerciales ;
- ODD 17 : construction de partenariats équitables, responsables et durables.

Enfin, la présente politique s'appuie sur les référentiels GRI 308 (impact environnemental des fournisseurs) et 414 (critères sociaux dans la chaîne d'approvisionnement) et s'inscrit en complémentarité des certifications existantes de JEMS : ISO 27001 pour la sécurité de l'information, ainsi que des démarches en cours de certification ISO 9001, 14001 et 45001. Ces standards contribuent à structurer une chaîne d'approvisionnement alignée sur les principes de qualité, de performance environnementale, de sécurité et de développement durable.

4. Gouvernance des Achats Responsables

GRI : 2-12, 2-13, 2-14

La gouvernance des achats responsables repose sur une structure dédiée, dotée d'une animation pérenne et d'un pilotage rigoureux.

Un Comité Achats Responsables a été institué, placé sous la direction du Directeur Administratif et Financier (DAF), et opérationnellement suivi par le Responsable ADV, en lien avec les directions Achats, Juridique et RSE. Ce Comité est directement rattaché au COMEX RSE afin de garantir l'alignement stratégique et le portage au plus haut niveau de l'organisation.

Ce dispositif assure un pilotage transversal des objectifs d'achats responsables, avec une revue trimestrielle des avancées, une remontée systématique des alertes ou non-conformités et la publication annuelle d'un bilan consolidé.

Dans une logique de redevabilité et de mesure d'impact, un suivi spécifique est mis en place sur la couverture des engagements fournisseurs :

- **Objectif intermédiaire 2025 : 100 % du Top 20 des fournisseurs**, représentant 40 % des dépenses totales, doivent avoir signé la Charte d'Achats Responsables issue de la présente politique ;
- **Objectif cible 2026 : atteinte de 100 % de couverture globale des fournisseurs critiques.**

Ce suivi sera piloté via la DataPlateforme de JEMS permettant un reporting consolidé.

5. Evaluation des risques fournisseurs

GRI : 308-1, 414-1, 414-2

L'identification proactive des risques sociétaux, environnementaux et éthiques dans la chaîne d'approvisionnement est un prérequis fondamental de notre démarche.

Les fournisseurs sont soumis à une évaluation RSE structurée afin d'établir une cartographie des risques consolidée fin 2025, incluant :

- Un questionnaire d'auto-évaluation (SAQ) intégrant les volets sociaux, éthiques, environnementaux et compliance ;
- Des audits documentaires ou sur site pour les fournisseurs classés « critiques » ;
- L'utilisation de plateformes d'évaluation externes telles qu'EcoVadis, en complément de nos propres grilles d'analyse.

L'ensemble des données recueillies est intégré dans un référentiel permettant un suivi consolidé, le déploiement de plans de vigilance et le renouvellement conditionné des fournisseurs sur base de leur performance RSE.

6. Critères de sélection et contractualisation

GRI : 2-25, 308-1, 414-1

Les achats effectués par JEMS doivent reposer sur des principes de neutralité, de transparence et de responsabilité. Afin d'assurer une sélection rigoureuse et équitable, nous appliquons les exigences suivantes :

- Tous les appels d'offres comportent désormais des critères RSE pondérés, intégrés dans les grilles de notation des fournisseurs ;
- Une analyse multicritères est conduite, incluant la performance environnementale, la conformité sociale, la gouvernance éthique et les engagements en matière de diversité ou de lutte contre la corruption ;
- Les fournisseurs doivent démontrer leur capacité à respecter notre politique par des documents justificatifs (certifications, audits, bilans RSE, etc.) ;
- Chaque contrat fournisseur comporte des clauses contractuelles opposables en matière de respect des droits humains, des normes environnementales et des pratiques éthiques ;

La Charte Achats Responsables est transmise et doit être signée en amont de toute relation commerciale avec un fournisseur classé stratégique ou critique.

La sélection d'un fournisseur est conditionnée à la validation de son profil RSE et au respect de nos engagements sociétaux. En cas de manquement ou de refus de coopération, le processus est interrompu ou une clause de retrait peut être activée.

7. Suivi, indicateurs et amélioration continue

GRI : 2-27, 308-2, 414-2

L'efficacité de la politique Achats Responsables repose sur un pilotage rigoureux et des indicateurs objectivables, permettant d'évaluer l'impact réel de nos engagements et d'identifier les leviers de progrès.

Des indicateurs clés de performance (KPI) sont suivis, consolidés et analysés chaque année :

- Taux de fournisseurs évalués sur des critères RSE (>80 % des fournisseurs critiques à horizon 2025) ;
- Taux de fournisseurs conformes aux exigences sociales, éthiques et environnementales de JEMS ;
- Nombre et taux de réalisation de plans d'amélioration RSE fournisseurs ;
- Taux de couverture par signature de la Charte Achats Responsables (objectif : 100 % à fin 2026).

Ces données alimentent le reporting RSE consolidé du Groupe et sont intégrées au rapport annuel RSE.

Des audits ponctuels (ad hoc) peuvent être menés sur la base de signaux faibles ou de non-conformités, et donnent lieu à l'élaboration de plans d'action correctifs en lien avec les directions opérationnelles concernées.

Enfin, les résultats font l'objet d'un retour régulier aux parties prenantes internes et sont partagés en revue de direction annuelle pour assurer un pilotage stratégique par le COMEX.

8. Accompagnement et formation

GRI : 2-17, 404-2

JEMS considère que la diffusion d'une culture RSE partagée passe par la montée en compétence continue des parties prenantes internes et externes.

Les équipes commerciales bénéficient d'un parcours de formation structuré couvrant :

- Les principes fondamentaux de la RSE ;
- L'identification des risques RSE dans les chaînes d'approvisionnement ;
- La détection des signaux faibles (corruption, non-conformité sociale) ;
- L'intégration des critères RSE dans les appels d'offres et les évaluations fournisseurs.

Des ateliers de sensibilisation et de formation sont également proposés aux fournisseurs stratégiques par notre équipe RSE.

Nous proposons à nos partenaires de bénéficier du programme « Fournisseurs durables » du pacte Mondial de l'ONU leur permettant de **participer gratuitement à 4 sessions de sensibilisation à la RSE** d'une heure, animées en français sur un mois.

L'ensemble de ces dispositifs vise à renforcer la maturité collective du réseau fournisseur de JEMS et à favoriser une dynamique d'amélioration continue partagée.

9. Engagement des fournisseurs

GRI : 2-25, 308-2, 414-2

Les fournisseurs sont des acteurs clés de la performance et de la crédibilité de notre politique d'achats responsables. À ce titre, JEMS attend de ses fournisseurs un engagement clair, formalisé et traçable sur l'ensemble des volets sociétaux, environnementaux et éthiques.

Chaque fournisseur identifié comme stratégique ou représentant un risque RSE est tenu de :

- Prendre connaissance et signer la Charte Achats Responsables de JEMS ;
- Mettre en œuvre, documenter et maintenir les engagements définis dans cette charte ;
- Coopérer activement aux évaluations RSE et audits réalisés par JEMS ou ses partenaires ;
- Déployer ces principes auprès de leurs propres sous-traitants ou partenaires critiques.

En cas de non-conformité majeure ou de manquement répété, des mesures correctives sont exigées sous délais définis. À défaut de coopération ou de progrès constaté, JEMS se réserve le droit de suspendre ou de rompre la relation commerciale.

Cet engagement s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, fondée sur un dialogue constructif et des objectifs partagés de développement durable.

10. Éthique, conformité et lutte contre la corruption

GRI : 2-23, 205-1, 205-2

La conformité aux principes d'éthique des affaires constitue une exigence non négociable dans le cadre de nos relations fournisseurs. JEMS applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption, de fraude ou de pratiques anticoncurrentielles.

Les fournisseurs s'engagent à :

- Respecter l'ensemble des lois nationales et internationales en matière de lutte contre la corruption ;
- Interdire tout paiement indu, pot-de-vin, avantage injustifié, don ou faveur susceptible d'altérer une décision commerciale ;
- Mettre en œuvre des dispositifs internes de prévention, alerte et contrôle (code de conduite, canal de signalement, cartographie des risques) ;
- Coopérer en cas d'enquête ou de demande d'éclaircissement formulée par JEMS.

JEMS met à disposition de ses parties prenantes un dispositif de canal d'alerte éthique confidentiel, permettant à tout tiers (employé, fournisseur, client) de signaler une situation contraire aux engagements du Groupe.

Les cas signalés sont instruits avec impartialité, confidentialité et dans le respect du contradictoire, conformément à la réglementation en vigueur (Loi Sapin II, RGPD).

11. Communication et transparence

GRI : 2-22, 2-24, 2-27

Dans une optique de redevabilité et de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes, JEMS s'engage à publier chaque année dans son rapport RSE :

- Les avancées liées à la politique Achats Responsables ;
- Les indicateurs clés de performance (taux de couverture, conformité fournisseurs, nombre de plans d'actions, etc.) ;
- Les bonnes pratiques ou retours d'expérience issus du dialogue avec ses fournisseurs stratégiques.

Un bilan est également présenté chaque année au COMEX, incluant une analyse des risques, une synthèse des non-conformités majeures et une feuille de route d'amélioration.

Par ailleurs, JEMS encourage le dialogue permanent avec ses parties prenantes (fournisseurs, collaborateurs, clients, partenaires institutionnels) afin d'adapter en continu sa politique aux enjeux émergents et aux attentes de son écosystème.

12. Perspectives

GRI : 2-23, 3-3

Dans une logique d'amélioration continue, JEMS prévoit de renforcer sa politique Achats Responsables à travers plusieurs axes stratégiques à horizon 2025-2026 :

- Achèvement de la couverture à 100 % des fournisseurs critiques signataires de la Charte Achats Responsables ;
- Consolidation de la base d'indicateurs RSE fournisseurs pour un pilotage temps réel ;

- Obtention des certifications ISO 9001 (qualité), 14001 (environnement) et 45001 (santé-sécurité) ;
- Création d'un label interne "Fournisseur exemplaire JEMS", attribué selon des critères de performance RSE, d'innovation responsable et d'engagement partenarial durable.

Ces orientations témoignent de l'ambition de JEMS de faire de sa chaîne d'approvisionnement un levier de transformation éthique, durable et collaborative.

13. Annexes

Questionnaire d'Auto-Evaluation Fournisseur

Cartographie des risques

Questionnaire d'Auto-Evaluation Fournisseur- Groupe JEMS

Contexte : Ce questionnaire vise à évaluer votre niveau d'engagement et de conformité aux principes de la Politique d'Achats Responsables de JEMS. Il s'applique à tous les fournisseurs critiques ou stratégiques et fait partie intégrante du processus d'évaluation continue.

Confidentialité : Les informations recueillies sont traitées de manière confidentielle et ne seront utilisées que dans le cadre de la relation commerciale avec JEMS.

Partie A - Informations générales

1. **Raison sociale de l'entreprise :**
2. **Nom du répondant et fonction :**
3. **Pays et site(s) de production concerné(s) :**
4. **Secteur d'activité principal :**
5. **Année de création :**
6. **Nombre de salariés :**

Partie B - Engagement sociétal et droits humains

7. Votre entreprise respecte-t-elle les conventions fondamentales de l'OIT (travail des enfants, travail forcé, liberté syndicale, non-discrimination) ? Oui / Non
8. Disposez-vous d'une politique interne sur les droits humains ? Oui / Non
9. Avez-vous mis en place un mécanisme de remontée des alertes ou de plaintes internes ? Oui / Non

Partie C - Conditions de travail et hygiène / sécurité

10. Votre entreprise dispose-t-elle d'un document formalisé de politique hygiène, santé et sécurité au travail ? Oui / Non
11. Des audits internes ou externes en matière de SST sont-ils réalisés ? Oui / Non
12. Un comité de santé-sécurité existe-t-il au sein de l'entreprise ? Oui / Non

Partie D - Performance environnementale

13. Votre entreprise est-elle certifiée ISO 14001 ou équivalent ? Oui / Non / En cours
14. Disposez-vous d'un système de management environnemental ? Oui / Non
15. Mesurez-vous vos émissions de gaz à effet de serre ? Oui / Non
16. Avez-vous des actions pour réduire vos consommations d'eau, d'énergie ou de matières ? Oui / Non
17. Mettez-vous en place des actions de tri/recyclage des déchets ? Oui / Non

Partie E - Intégrité et éthique des affaires

18. Votre entreprise dispose-t-elle d'un code de conduite ou d'une politique anti-corruption ? Oui / Non
19. Avez-vous un canal d'alerte pour signaler les pratiques non éthiques ? Oui / Non
20. Des formations sur l'éthique et la compliance sont-elles dispensées à vos salariés ? Oui / Non

Partie F - Diligence raisonnable et relations fournisseurs

21. Disposez-vous d'un processus d'évaluation RSE de vos propres fournisseurs ? Oui / Non
22. Intégrez-vous des clauses RSE dans vos contrats ? Oui / Non

23. Vos sous-traitants sont-ils informés de votre politique RSE ? Oui / Non

Partie G - Engagement vis-à-vis de JEMS

24. Avez-vous signé la Charte Achats Responsables de JEMS ? Oui / Non / En cours

25. Acceptez-vous de collaborer à des audits RSE ou demandes de preuve de conformité ? Oui / Non

26. Souhaitez-vous recevoir un accompagnement ou une sensibilisation de la part de JEMS ? Oui / Non

Date de complétion : Nom / Signature / Cachet :

Merci de retourner ce questionnaire complété au contact Achats Responsables de JEMS : [adresse email].

Cartographie des risques RSE Fournisseur – Groupe JEMS

Référentiel GRI : 308-1, 414-1, 414-2

Objectif et finalité

Dans le cadre de sa politique Achats Responsables, JEMS a mis en place une cartographie des risques RSE afin d'identifier, hiérarchiser et prévenir les impacts sociaux, environnementaux, éthiques et réglementaires potentiels dans sa chaîne d'approvisionnement.

Cet outil est essentiel pour piloter les relations fournisseurs de manière proactive et différenciée, en fonction du niveau de criticité évalué.

Méthodologie d'analyse

La cartographie repose sur une approche multicritère croisant les données suivantes :

- **Données internes** : pays, secteur d'activité, poids relatif dans les achats du Groupe ;
- **Évaluation RSE fournisseurs** : résultats du questionnaire d'auto-évaluation (SAQ), audits internes ou externes (type EcoVadis), certifications disponibles ;
- **Sources externes** : indices internationaux (Transparency International, ITUC, ILO, OCDE), climat réglementaire local, risques géopolitiques ;
- **Analyse métier** : typologie de prestation (intellectuelle, industrielle, logicielle, etc.) et exposition aux enjeux sociaux ou environnementaux.

Chaque fournisseur est évalué sur 5 axes de risques, notés de 1 (risque faible) à 4 (risque critique) :

1. **Risque sociétal** : non-respect des droits humains, travail forcé ou des enfants, discrimination ;
2. **Risque environnemental** : pollution, émission de GES, gestion des déchets, non-conformité REACH ;
3. **Risque éthique** : corruption, fraude, conflit d'intérêts, pratiques anticoncurrentielles ;
4. **Risque de conformité** : absence de politique RSE, manquement aux exigences légales ou contractuelles ;
5. **Risque de dépendance économique** : relation exclusive ou déséquilibrée, exposition financière.

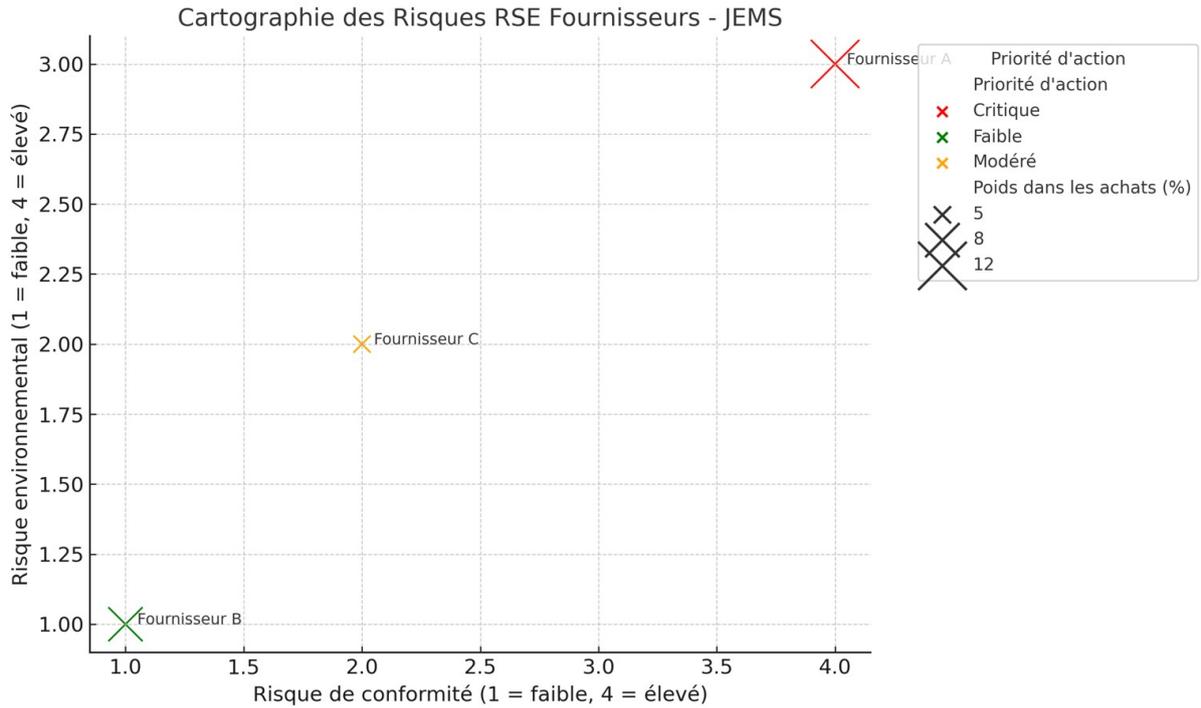
Classification des fournisseurs

Les scores cumulés permettent de positionner chaque fournisseur dans l'un des trois niveaux de criticité :

Score global	Niveau de risque	Dispositif associé
≥ 12	Critique	Audit obligatoire, plan d'action formalisé, suivi 6 mois
8 à 11	Modéré	Suivi semestriel, engagement RSE écrit
< 8	Faible	Revue annuelle, veille documentaire

Exemple de synthèse visuelle

Une cartographie matricielle croise le **risque environnemental** et le **risque de conformité**, pondérés par le poids économique dans les achats. Cela permet une lecture rapide des fournisseurs à enjeux élevés nécessitant une action prioritaire.



Objectifs opérationnels 2025–2026

- 100 % des fournisseurs critiques cartographiés d’ici fin 2025-début 2026 ;
- <10 % de fournisseurs classés « à risque critique » sur la base du volume d’achat ;
- Mise à jour annuelle et diffusion auprès des directions opérationnelles.